



Les élus UNSa sont amenés à se prononcer sur le projet de passage en NET et du déménagement temporaire du CCC de Reims.

Le site du CCC de Reims ouvert en 2010, devient vieillissant, il sera rénové, et transformé selon le cahier des charges de la charte NET.

D'un point de vue opérationnel un déménagement temporaire s'avère nécessaire pour permettre cette rénovation. Pour ce faire le site actuel devra être vidé pendant les travaux, nécessitant le transfert des salariés sur un site provisoire situé sur Bezanne (à 9 Km du site actuel). Il impactera 84 salariés sans allongement notable de temps de trajet domicile travail comparativement à l'emplacement du site actuel.

Ce site provisoire est composé de 50 positions de travail, de 2 salles de réunion, d'une salle de pause, d'un espace commun pour les repas et de 40 places de parking disponibles pour les salariés.

Afin de limiter les impacts temporaires de ce transfert provisoire un certain nombre de mesures d'accompagnement vont être mises en place à savoir :

- L'instauration de 2 journées « In » au lieu d'une actuellement et ce afin de mieux répartir les équipes, et accueillir les nouveaux collaborateurs qui seront recrutés en octobre 2024.
- La possibilité pour quelques conseillers de télétravailler le lundi afin de lisser les présences sur les 5 jours de la semaine et éviter le sureffectif au regard du nombre de postes disponibles.
- La mise en place d'aménagements spécifiques pour les salariés RQTH.

Afin d'optimiser cette phase de déménagement **les élus UNSa demandent :**

- A ce que le transfert s'opère avant les vacances de la Toussaint.
- Qu'une pré visite se fasse en amont afin que les salariés puissent s'approprier les lieux.
- Qu'une 3ème journée de télétravail soit transitoirement acceptée afin d'éviter les sureffectifs en présentiel.
- Que des places supplémentaires de parking soit allouées si le besoin s'en faisait sentir.
- Un espace repas suffisant spacieux au regard du faible nombre de commerces et de restaurants autour du site.



AVIS UNSa CSEE Levallois Septembre 2024

Concernant l'aménagement du site définitif et son passage en NET, une fois rénové et modernisé, le CCC de Reims bénéficiera de nouveaux aménagements :

Pour rappel le site est établi sur 2 niveaux. Au 3ème étage, il y aura 60 positions de CDRC comme actuellement, 6 positions de RGRC (ajout d'une position), 2 bureaux d'usage conformément à la charte Net alloués au RCCC et au CPR.

Le CCC passera en mode Flex. Les outils informatiques NET déjà installés seront maintenus (Flip Board, Ecran d'animation...). Le mobilier actuel sera remplacé, sauf les casiers qui sont en bon état. 1/3 des bureaux sera électrique et réglable en hauteur.

Au 2ème étage, La salle de formation sera modernisée, les espaces collectifs (réfectoire, espace de convivialité), une salle de déconnexion, des espaces d'animation et des bulles de double écoute seront mis en place. La salle de réunion sera modulable et équipée d'un système de Visio.

Les élus UNSa recommandent la mise en place d'une tisanerie ou d'un espace café doté d'une fontaine à eau, distributeurs de boissons et de confiseries au 3ème étage. Le planning du déménagement et emménagement s'étend de la mi-octobre 2024 à fin mars 2025, il reste à planifier les dates de transfert.

Nous sommes en faveur des travaux de rénovation et le déménagement temporaire, et nous notons avec satisfaction le maintien du site à son adresse actuelle et la mise à disposition de locaux de qualité.

Au-delà de ces considérations purement immobilières, nous regrettons comme sur beaucoup de sites, le passage du site de Reims en Flex et ce pour les écueils maintes fois avancés lors de nos différents avis à savoir:

- le risque de sureffectifs et difficultés à trouver un poste lors des 2 journées « in »
- la perte de repères des équipes
- la déshumanisation des espaces de travail
- les Espaces de confidentialité réduits

Pour l'UNSa ce nouveau mode d'organisation n'est pas approprié. Nous craignons à long terme des répercussions sur la cohésion du groupe et l'isolement des salariés. L'UNSa restera attentive à la qualité de l'accompagnement destiné aux salariés et notamment à l'aménagement des postes des collaborateurs RQTH. Pour se faire des points réguliers devront être faits dans le cadre de la CSSCTE. **Au regard de ces éléments les élus UNSa prennent « acte ».**